

Édito: **C'EST ENTENDU...**

Est-ce que ce qui EST DIT TÔT mérite ÉDITO ? Je me suis posé cette question existentielle le mercredi premier avril de cette année 2026 (et ce n'était pas un poisson). Tôt, ce matin-là, j'étais à l'écoute du monde via ma radio préférée. Un des sujets évoqués portait sur les accidents de la route.

L'un des invités du plateau a mis en avant un accident de la route survenu quelques temps auparavant ; accident dans lequel un homme âgé était impliqué et avait renversé et blessé deux enfants. Pour cet invité, une solution radicale s'imposait, je le cite: "il faut interdire aux personnes âgées la conduite automobile". Le journaliste qui animait l'émission n'a pas trouvé à redire à ces propos et est passé au sujet suivant qui concernait les blagues qui pouvaient être faites le jour du poisson d'avril, marronnier qui revient chaque année.

Pour ce qui concerne l'accident de voiture cité plus haut, et l'implication de vieux dans les accidents de la route, je vous renvoie à l'article de Pierre FLAIG dans cette même LTER. Pierre FLAIG, avec son FLAIG...ME légendaire, mais efficace, raconte bien la situation et rétablit la vérité.

Je ne sais si l'Édit de Nantes signé en avril 1598 a été écrit tôt, peut-être un Édit...tôt écrit ! Il était censé mettre fin aux guerres de religions, mais il ne faudrait pas qu'un accident de la route nous amène à un conflit intergénérationnel.

S'agissant des vieux, donc, nous, les retraités et pour être objectif, il faut reconnaître que nous occupons une situation particulière dans la société et que nous avons nos propres problèmes qui ne sont pas toujours pris en compte et qui demanderaient que des solutions adaptées soient rapidement trouvées.

En effet, les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 27,7% de la population contre 19,6 en 1994.

Selon les projections démographiques et épidémiologiques, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie devrait, lui, atteindre près de 4 millions en 2050 contre un peu plus de 2 millions en 2015. Nous avons aussi un défi démographique majeur à relever. D'ici 2050, près de 23 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, vivront en France.

Le vieillissement de la population entraînera une augmentation massive des besoins d'aide à l'autonomie, avec plusieurs centaines de milliers de personnes en perte d'autonomie.

Les besoins sont immenses et nécessitent une véritable anticipation pour : adapter des logements, développer des solutions intermédiaires entre le domicile et les Ehpad, renforcer les effectifs des professionnels du grand âge et la liste pourrait être plus longue. Plus l'action publique tarde, plus le coût humain sera élevé.

Michel BOTREL



Sommaire	
1	Édito: C'est entendu.
2	Remettre de l'humain.
2	On va passer à la caisse.
3	Suite: On va passer à la Caisse.
3	Marins: Agression d'une inspectrice de l'ITF.
4	Automobile=autonomie.
5	Carburant d'aviation- Qui veut faire l'ange fait la bête.
5	Cheminots: SNR Cheminots.
6	URRTE 35: Ag de la SSR 35.

REMETTRE DE L'HUMAIN

La dématérialisation des services publics prend toujours plus d'importance. Elle continue de porter atteinte à l'accès aux droits des usagers. Il s'agit bien là d'un enjeu de cohésion sociale que les pouvoirs politiques doivent prendre en compte pour éviter les « décrochages » que subissent les plus fragiles.

Les militants et adhérents CFDT que nous sommes avons peut-être une vision décalée de la situation réelle vécue sur le territoire s'agissant du rapport à la numérisation.

Quelques chiffres la mettent en lumière :

- 1 Français sur 4 a le sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics ;

- 22 % des personnes ne disposent à leur domicile ni d'un ordinateur, ni d'une tablette (peut-être une tablette de chocolat !) ;

- 15 % n'ont pas de connexion internet à domicile ;

- 28 % s'estiment peu compétents ou pas compétents pour effectuer une démarche administrative en ligne ;

- La part des ménages couverts par la fibre est de 80 % en zones urbaines et de 30 % en zones rurales ;

La question que l'on peut se poser, c'est : quel type de service public veut-on ?

En principe, ce devrait-être au service public de s'adapter à l'usager, mais maintenant, on renverse les choses en demandant à l'usager de s'adapter à la dématérialisation.

On lui demande de s'équiper, de se former, de réaliser lui-même des démarches en ligne et de ne pas se tromper, sinon il peut se retrouver dans des situations de nonaccès aux droits.

Les usagers sont parfois épuisés et éprouvent un sentiment d'injustice. Ils ressentent un éloignement des services publics. Cela crée de la tension sociale et ça fragilise la confiance que l'on peut avoir dans les institutions et, au final, dans l'État.

Il faut s'interroger sur la finalité première : au-

On va passer à la Caisse

Jusqu'où fera-ton payer les personnes malades ?

La question n'a jamais été aussi prégnante alors que de nouvelles hausses des restes à charge, notamment hospitaliers, sont entrés en vigueur depuis le premier mars 2026.

Ces décisions, prises sans concertation, sont non seulement brutales mais aussi injustes.

delà des économies recherchées, quand on dématérialise les démarches, le but, c'est d'améliorer les services rendus à l'usager et de simplifier les démarches. Mais on ne l'améliorera qu'en maintenant les accueils physiques.

Par la faute de cette dématérialisation à outrance, il y a de forts risques de ruptures de droits.

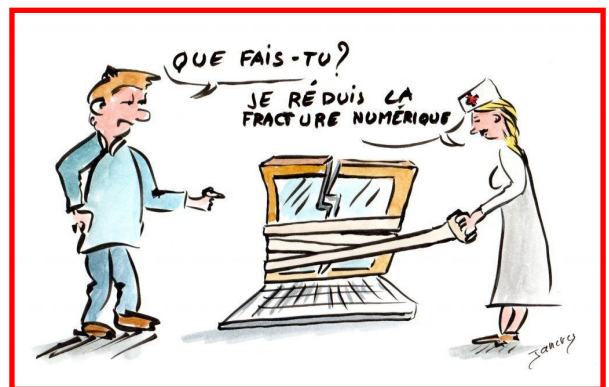
Il y a de nombreux exemples :

Des personnes qui ont été radiées de Pôle emploi parce qu'elles avaient envoyé leur CV par voie postale et non par mail.

Ma Prime Rénov, qui s'adresse plutôt aux ménages les moins favorisés dont la démarche est entièrement dématérialisée et où il est impossible de remplir un dossier avec qui que ce soit.

Des personnes qui font valoir leur droit à la retraite et mettent parfois six mois, un an, ou même 18 mois pour toucher leur pension parce qu'elles n'arrivent jamais à joindre personne.

Il est clair que l'administration se défausse de ses



tâches et devoirs sur l'usager. Pour pallier aux difficultés, ce sont des officines privées qui interviennent aussi bien pour les cartes grises que pour les rendez-vous en préfecture, en prenant des montants exorbitants. Il serait bien de préciser que ces services sont gratuits, qu'il n'y a pas à passer par des sociétés privées pour ce genre de démarches et qu'il soit fait la chasse à la fraude dans ces domaines.

Face à la dématérialisation, nous sommes devant une question de cohésion sociale. Continuer ainsi n'est pas possible ! Il faut remettre de l'humain !

Michel BOTREL

Il y a de quoi être en colère.

Une nouvelle fois, on demande aux personnes malades (salariés et retraités) de payer davantage pour se soigner. C'est injuste et profondément choquant.

Cette saisine se conjugue à l'annonce de la publication des décrets visant à supprimer l'exonération du ticket modérateur, notamment celui des personnes en affection de longue durée (ALD).

Suite: On va passer à la Caisse

Cette saisine s'applique également sur les médicaments à service médical rendu (SMR) faible, notamment sur certains médicaments indispensables dans le traitement des pathologies graves, invalidantes ou pour la gestion de leurs effets secondaires

Il y a de quoi être indignés par ces mesures qui constituent une nouvelle attaque directe contre l'accès aux soins des usagers.

Ces décisions, prises sans aucune concertation envoient un message brutal: quand il faut faire des économies, ce sont les malades qui paient. Et doublement.

Car derrière ces tableaux budgétaires, il y a des conséquences très concrètes pour les personnes atteintes de maladies chroniques, accidentées du travail, en situation de handicap et de précarité, qui cumulent hospitalisations et traitements. Pour elles, chaque euro compte.

Or, les euros s'additionnent, les restes à charge se cumulent, y compris avec tous les frais qui ne sont pas identifiés.

Toutes ces mesures auront bien évidemment des conséquences sur le montant des cotisations des complémentaires santé.

Ce qui est présenté comme un ajustement financier devient, pour les patients un obstacle

financier supplémentaire pour se soigner, alors qu'ils ont déjà été contraints de supporter en 2024 un doublement des plafonds journaliers des participations financières et franchises médicales (non remboursées par les mutuelles).

Augmenter les restes à charge, c'est prendre le risque assumé d'augmenter les renoncements aux soins. C'est fragiliser encore ceux qui le sont déjà. C'est creuser les inégalités de santé.

Il faut refuser que les malades soient la variable d'ajustement d'un système fragilisé par des décisions politiques incohérentes qui ont provoqué les déficits que nous connaissons aujourd'hui.

La soutenabilité de notre système de santé ne peut -être à géométrie variable.

Elle suppose un effort réellement partagé par tous les acteurs. La solidarité ne peut pas être à sens unique.

Des économies sont possibles: en renforçant la pertinence des soins, en luttant contre les actes inutiles, en améliorant l'organisation des parcours de soins et en investissant dans la prévention et la qualité.

Faire payer davantage les patients est la solution la plus simple. Ce n'est ni la plus juste ni la plus responsable...

Michel BOTREL

L'ITF condamne l'agression d'une Inspectrice de l'ITF à bord d'un navire

Marins

La Fédération Internationale des Ouvriers du Transport (ITF) condamne fermement l'agression de l'Inspectrice ITF Corine Archambaud alors qu'elle accomplissait ses fonctions officielles à bord du MV BF CARP, au terminal MSC du Havre.

Lors d'une inspection programmée visant à vérifier des plaintes de l'équipage conformément à la Convention du travail maritime (CTM 2006) et aux Conventions 87 et 98 de l'OIT, le capitaine du navire a confronté physiquement **Mme ARCHAMBAUD** tentant de lui arracher de force ses documents.

L'inspectrice, profondément secouée, s'est retrouvée avec des documents déchirés et a dû appeler immédiatement la police maritime française.

L'agression s'est produite le 6 septembre, après que le capitaine a réagi de manière agressive à des questions légitimes concernant des préoccupations sur des provisions insuffisantes en nourriture et en eau à bord, ainsi que sur le fait que les gens de mer étaient contraints d'effectuer le travail des dockers — saisissage et dessaisissage des cargaisons, branchement et débranchement des reefers (conteneurs réfrigérés) — sans compensation.

« J'ai dû faire face à une confrontation physique effrayante avec ce capitaine simplement parce que je défendais les droits des gens de mer — comme mon travail m'y oblige », a déclaré Mme ARCHAMBAUD à propos de l'agression.

L'agressivité pure qu'il a montrée était choquante, je n'ai jamais rencontré un tel comportement, et cela m'a profondément ébranlée.

C'était clairement destiné à m'intimider et à m'empêcher de défendre l'équipage.

Le coordinateur de l'Inspection de l'ITF, Steve Trowsdale, a déclaré : « Cet acte de violence inacceptable n'a pas seulement entravé une inspection ITF légale, mais il soulève également de graves inquiétudes concernant le traitement de l'équipage entre les mains de ce capitaine. »

L'ITF appelle BF Foroohi, l'armateur du navire, Marlow Navigation, l'entreprise de gestion d'équipage, ainsi que l'État du pavillon, Antigua-et-Barbuda, à prendre des mesures urgentes et décisives.

L'ITF réaffirme sa solidarité avec l'équipage du BF CARP et avec tous les gens de mer et inspecteurs qui ont le courage de dénoncer l'exploitation des marins.

Thierry LE GUEVEL

Automobile = autonomie

Un marronnier refait son apparition : les vieux sont des dangers publics ! Par conséquent il faudrait supprimer le permis de conduire à vie et soumettre les personnes de plus de 65 ans à des contrôles régulier d'aptitude à conduire.

Or les statistiques indiquent clairement que le pourcentage des personnes âgées responsables d'accidents mortels sur la route est nettement inférieur à celui des plus jeunes.

Répartition en âge des conducteurs responsables d'accidents de la route en 2024 :

18 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
51,5% dont 19,8% pour les seuls 18 à 24 ans	24,6%	20,8%

(Source : ministère de l'Intérieur - Ce tableau ne prend pas en compte les moins de 18 ans et 1% de cas non définis.)

Pour 100% de sécurité routière faudrait-il interdire la conduite des voitures à tout le monde ? Ce serait ridicule.

Faut-il proposer aux seniors une mise à niveau de leurs connaissances et une évaluation de leurs conditions physiques ? Pourquoi

pas, à condition qu'on leur laisse le choix d'adapter eux-mêmes les conditions d'utilisation de leur véhicule. Ils en sont parfaitement capables.

Beaucoup renoncent déjà de leur propre initiative à conduire la nuit, à s'éloigné de leur domicile ou à emprunter des trajets encombrés.

Mais légiférer dans ce domaine ouvrirait la voie à des abus de pouvoir, à considérer les seniors comme des mineurs et à les priver de leur liberté citoyenne.

On entend aussi beaucoup préconiser pour les seniors les « mobilités alternatives » : le vélo ou la marche à pied, les dispositifs de voiturage ou covoiturage et les transports en commun.

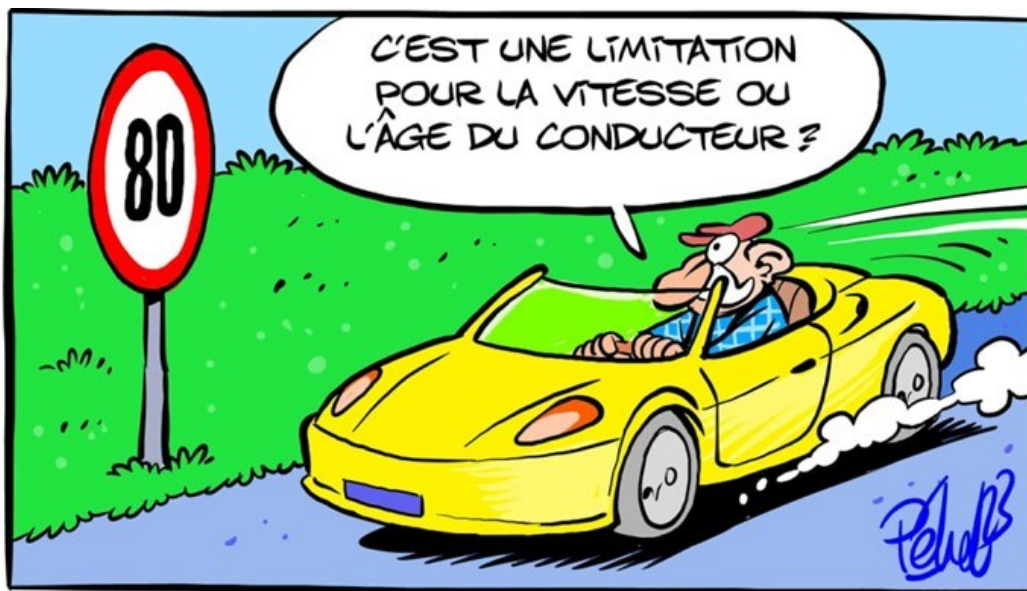
Ces « solutions » sont en réalité soit dangereuses (plus de 50% des cyclistes ou piétons tués ont plus de 65 ans), soit aléatoires, voire inexistantes aussi bien en ville qu'à la campagne.

En matière de mobilité alternative pour les seniors tout reste à faire. Cela supposerait des investissements massifs.

Le rapport à l'automobile est peut-être affectif (selon les pys ou les sociologues) mais elle reste à ce jour pour les seniors l'outil le plus efficace du maintien de la mobilité, de la sociabilité et du bien-être physique et moral.

Le meilleur moyen d'être « amis des aînés », c'est de leur simplifier la vie, et non l'inverse.

Pierre FLAIG



Carburant d'aviation – Qui veut faire l'ange fait la bête

Nous aurons sans doute en Europe le transport aérien le plus vertueux du monde ! Dommage, il va bientôt disparaître au profit des compagnies moins soucieuses du changement climatique.

L'UE a décidé d'imposer à toutes les compagnies européennes l'utilisation progressive de 2 à 25% de carburant d'aviation durable (SAF) d'ici 2035. Le SAF coûte quatre fois plus cher que le kérosène, d'où un désavantage concurrentiel. A titre d'exemple, le Groupe AF-KLM s'attend à perdre 50% de ses liaisons vers l'Asie. Par conséquent les décisions européennes vont produire l'effet inverse : les « slots » libérés vont être récupérés par des avions sans SAF.

L'UE veut décarboner le ciel, ce qui est louable, mais dans le reste du monde il en va tout autrement : les Etats-Unis et la Chine n'en ont cure, et dans les états du golf, les avions sont biberonnés au pétrole produit sur place et aux subventions.

En politique, l'usage voudrait que de telles déci-



sions ne soient pas prises unilatéralement, mais en concertation avec l'ensemble des pays et des transporteurs aériens en vue d'accords pour une utilisation généralisée du SAF.

N'était-ce pas plus simple quand les compagnies aériennes étaient publiques et les lignes aériennes équitablement partagées entre pays ?

« L'homme n'est ni ange, ni bête, et le malheur veut que ... »

Pierre FLAIG

Cheminots

Extrait de la SNR Cheminots

Prestations Forfaitaires ; Franchises Médicales.

Dans le cadre des opérations de récupération des prestations forfaitaires, les administrateurs CFDT de la CPRPF ont demandé qu'un courrier individuel soit adressé à chaque affilié concerné. Pour rappel: les prélèvements sont limités à 30 € par mois sur la pension.

Par ailleurs, vos administrateurs CFDT ont exigé que, dans les prochaines semaines, le détail, ainsi que les compteurs des Prestations Forfaitaires et des Franchises Médicales soient consultables dans la nouvelle version de l'Espace Personnel, en deux tableaux distincts. Cette demande a été acceptée et par la CPRPF.

Pour les retraités en fracture numérique, les Administrateurs CFDT ont également demandé à ce qu'ils reçoivent, par plis postal, un relevé de leurs compteurs de Prestations Forfaitaires et des Franchises Médicales en deux tableaux distincts au moins 3 fois par an. Cette demande va être étudiée et devrait être mise en place par les Services de la Caisse.

Pour info : le plafond de retenue des Prestations Forfaitaires et des Franchises Médicales est de 50 € chacun.

Facilités de circulation

Le 4 décembre 2025, une audience avec la Direction des ressources humaines de la SNCF sur diffé-

rents points relatifs à l'usage des facilités de circulation a eu lieu.

1 : Réservation.

La SNCF affirme qu'elle n'a pas mis en place de politique de restriction de l'usage des FC : Pour elle, certains sujets évoqués relèvent directement des choix des AOM (possibilité d'utilisation ou pas des FC sur certains autocars régionaux affrétés par les AOM,..), choix sur lesquels la SNCF n'a pas de prise.

Enfin une partie des problématiques soulevées sont liées au fort remplissage de certains trains.

S'agissant des périodes de pointe, nous rappelons que ces dernières sont encadrées par un décret. Par ailleurs, il est rappelé que l'entreprise doit, en toute circonstance, s'assurer de la bonne application des règles relatives à l'usage des FC.

2 : Transilien :

Plusieurs adhérents habitant en Ile de France, nous avaient alerté sur le fait qu'ils avaient du mal, à avoir de contremarques. La Direction nous confirme qu'il est toujours possible d'acheter des billets au tarif ayants droit et d'obtenir des contremarques dans les guichets Transilien.

3 : Facilités de circulation :

La fin de décembre 2025 était synonyme d'arrêt des cartes papiers pour circuler en train. Suite à cette audience, **nos représentants du Syndicat CFDT ont obtenu la reconduction des cartes papiers pour les retraités en fracture numérique jusque fin 2027.**

Un grand soulagement pour nos retraités qui pourront continuer de voyager

Pascal DESCAMPS

La CFDT FGTE Section Syndicale d'Ille et Vilaine (SSR 35) a tenu son assemblée Générale mardi 27 janvier 2026.

Rendez-vous était donné à la MDA (Maison Des Associations) cours des alliés à Rennes. La proximité de la gare routière, SNCF et de la station de métro Charles De Gaulle facilite les déplacements des adhérents.

Isabelle DRILLEAU, Secrétaire Générale, ouvre l'Assemblée Générale en présence de :

- **Michel Botrel** Secrétaire Général de l'Union Fédérale des Retraités (UFR).
- **Henry Brault** Secrétaire Général du Syndicat des Retraités d'Ille et Vilaine (SR35).
- **Valérie Morvan** Secrétaire de l'Union des Sections Syndicales (USS) représentante des cheminots bretons en activités et d'une vingtaine d'adhérents.

Rapport moral : Isabelle retrace l'engagement des femmes et les avancées sociales liées à leur combat :

- ◆ Droit de vote
- ◆ Obtention d'un compte bancaire
- ◆ Droit à l'avortement
- ◆ Divorce par consentement mutuel - Reconnaissance du viol comme crime
- ◆ Mais aussi l'anniversaire, il y a : 120 ans de la séparation de l'État et de l'église,
- ◆ 40 ans, lancé par Coluche, la création d'une petite cantine que l'on nomme « Les resto du cœur » A ce jour, de plus en plus de bénéficiaires mais pas suffisamment de nourriture ...
- ◆ 81 ans, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 assuraient la création du système de sécurité sociale ...
- ◆ Les attentes concernant la loi « Bien vieillir », la suspension de la réforme des retraites dite « Réforme Borgne », le vœu de Olivier Lefebvre d'organiser une journée de grève des retraités, le constat de Marylise Léon que les politiques n'ont pas été à la hauteur du front républicain de juin 2024, les prochaines échéances électorales, municipale puis présidentielle sauront à nouveau nous mobiliser.

Projet d'activités :

Le rapport et projet d'activités démontre l'implication nationale, régionale, locale des membres du bureau. Une permanence le 1^{er} mercredi du mois est maintenue. Les adhérents sont chaleureusement invités à y participer. Un projet de sortie, cher à **Louis Gallée**, à la découverte de Maurepas, est envisagé, avec la visite de l'espace Simone IFF. [Militante du droit à l'avortement, instigatrice du mouvement des 343 (pétition du 05 avril 1971 dans le Nouvel Obs. appelant à la législation de l'avortement, en France) féministe et cofondatrice du planning familial].

Trésorerie : Bruno nous a présenté un budget 2025 en excédent, la nouvelle règle de contribu-

tion Syndicat des Retraités d'Ille et Vilaine contribue au bon fonctionnement de notre section.

Logement : Patrick nous informe : CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) Après la formation, les conseils de développement, qui ne sont plus une obligation, ce sont les **CESER** et en ligne de mire le **CESE** qui sont mis en cause. Les attaques contre le paritarisme sont permanentes. Action logement en subit régulièrement, sur son statut, sur son financement. OPHLM (Office Public de l'Habitat à Loyer



Modéré) Cette année sera l'année du renouvellement des administrateurs des OP HLM et des ESH (représentant des locataires) où la CFDT a un rôle important. L'évolution des règles de désignations au CA des OPH va donc avoir un impact sur notre capacité à être présent, influencer auprès de ces organismes.



L'URI Bretagne organisera une journée spéciale logement avec la participation d'un secrétaire confédéral.

Bureau : L'élection du bureau s'est déroulée lors de la réunion du 04 février.

Isabelle DRILLEAU : Secrétaire Générale - **Jean Jacques DAVID** et **Georges SALIOU** : Secrétaires Adjointes - **Bruno SACHET** : Trésorier et **Franck BRUNO** : Trésorier Adjoint.
Noël ARHAN, Yves DESLANDES et **Patrick ROULLE** : Membres.

La journée s'est terminée autour d'un déjeuner au Café des Champs Libres.

Georges SALIOU